



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Wei Tao-ming (Chine)	1
Discours de M. Umba di Lutete (République démocratique du Congo)	4
Discours de M. Ntawurishira (Burundi)	9
Discours de M. Rabemananjara (Madagascar)	11
Déclaration du Secrétaire général	16

Président : M. Emilio ARENALES (Guatemala).

En l'absence du Président, M. Ohin (Togo), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. WEI TAO-MING (Chine*) : Au nom de mon gouvernement, je désire me joindre à l'hommage adressé à M. Arenales en tant que Président de l'Assemblée générale pour la vingt-troisième session non seulement pour sa grande activité de diplomate et d'homme d'Etat, mais aussi parce qu'il représente un peuple auquel nous unissent des liens d'amitié.

2. La délégation chinoise, qui représente une nation éprise de paix, a toujours été disposée à appuyer tout effort de nature à raffermir la paix et la sécurité internationales et à saluer tout indice d'une diminution de la tension internationale.

3. A l'examen de la situation dans le monde actuel, on ne peut manquer de constater que le trouble et l'insécurité règnent dans de nombreuses parties du globe. La rivalité effrénée des nations, le heurt constant des idéologies, la facilité avec laquelle on a recours à la force pour atteindre des objectifs politiques, telles sont les réalités de la vie internationale contemporaine.

4. Le monde dans lequel nous nous trouvons actuellement est fort éloigné de celui qu'envisageait la Charte. Selon ce noble texte, l'Organisation des Nations Unies est une communauté d'Etats libres et indépendants unis en vue d'atteindre des objectifs communs. L'objectif primordial de l'Organisation est de maintenir la paix et la sécurité internationales. A cet effet, l'Organisation des Nations Unies est tenue de prendre des mesures collectives efficaces pour éliminer les actes d'agression ou autres atteintes à la

* L'orateur s'est exprimé en chinois. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

paix et pour permettre le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques conformément aux principes de la justice et du droit international. Telles sont les obligations que les Etats Membres se sont engagés à remplir. En fait, l'une des conditions les plus importantes de la qualité d'Etat Membre est celle d'être apte et disposé à remplir ces obligations. Je crois que si les Membres des Nations Unies s'étaient montrés fidèles aux obligations solennellement assumées, un grand nombre des dangereux problèmes devant lesquels le monde se trouve aujourd'hui placé ne se seraient pas posés.

5. L'invasion et l'occupation de la Tchécoslovaquie par les forces armées des pays du Pacte de Varsovie en constituent un exemple. En l'occurrence, certains des principes fondamentaux essentiels de la Charte des Nations Unies ont été implacablement écartés : l'égalité souveraine des Etats, la libre détermination des peuples, le règlement pacifique des différends internationaux, de même que l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force contre d'autres Etats.

6. Cette violation flagrante de l'esprit aussi bien que de la lettre de la Charte ne peut manquer de préoccuper vivement les membres de l'Assemblée. Le recours à la force brutale pour intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat souverain constitue un grave défi à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies chargée de défendre la paix et la sécurité internationales. Les conséquences pour les petites nations militairement faibles ne sauraient être exagérées. L'incapacité apparente du Conseil de sécurité comme de l'Assemblée générale à réagir de manière positive à ce défi n'est pas de nature à accroître le prestige de l'Organisation. Elle n'est pas non plus de bon augure pour l'avenir de la paix mondiale.

7. Au Moyen-Orient, il n'y a guère eu de progrès vers le règlement des problèmes posés par la guerre de l'année dernière. Le cessez-le-feu a souvent été violé, la tension s'est accrue et les passions semblent avoir été irritées par les déceptions et l'impatience. La situation demeure des plus explosives. Il est évident que les divergences entre Israël et ses voisins arabes sont de nature complexe et ont des racines profondes. On ne peut guère s'attendre à les résoudre facilement ni simplement. Ma délégation pense cependant que ni Israël ni les Etats arabes ne souhaitent voir se renouveler la tragédie de juin 1967. L'un des indices encourageants dans la situation actuelle est que les deux parties souhaitent voir se poursuivre la mission du représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient, l'ambassadeur Jarring, dont chacun a salué la patience et les dons de diplomate.

8. Tout règlement pacifique des problèmes qui divisent Israël et les Etats arabes doit se fonder sur les principes inscrits dans la résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967

du Conseil de sécurité, à laquelle se sont ralliées sans équivoque les parties intéressées. Cette résolution souligne "l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre et la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque Etat de la région de vivre en sécurité". Ma délégation souhaite réaffirmer son appui à cette résolution du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la résolution 237 (1967) du 15 juin 1967 relative à la sûreté, au bien-être et à la sécurité des habitants des régions affectées.

9. Bien qu'une paix permanente et juste ne puisse sans doute être apportée au Moyen-Orient du jour au lendemain, il faut espérer qu'un premier pas sera fait bientôt en vue de briser le cercle vicieux de violence, de représailles et de contre-représailles, et que le représentant spécial du Secrétaire général sera en mesure d'entamer sérieusement le dialogue avec les deux parties sur certaines questions de fond relatives au conflit. Des progrès doivent être faits dans un proche avenir dans le sens d'un règlement pacifique, car toute aggravation de la situation actuelle non seulement entraînerait le danger d'une reprise des hostilités entre Arabes et Israéliens, mais risquerait également de précipiter une crise de dimensions imprévisibles.

10. La guerre du Viet-Nam continue d'inquiéter le monde entier. Les pourparlers de paix préliminaires à Paris entre les Etats-Unis et le Viet-Nam du Nord n'ont été jusqu'à présent que des discussions creuses. Hanoi s'est davantage servi de ces pourparlers pour faire de la propagande que comme un moyen de mettre rapidement fin à cette guerre déchirante. L'arrêt partiel des bombardements n'a pas provoqué une désescalade dans la guerre de la part de Hanoi. Il a simplement permis au Viet-Nam du Nord de faire pénétrer de nouvelles troupes et de nouvelles fournitures militaires dans le Sud. Qui plus est, même si Hanoi se déclare disposé à négocier, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il a modifié ses objectifs. La doctrine du conflit prolongé exposée par Mao Tsé-toung brouille la distinction traditionnelle entre la guerre et la paix. Les négociations de paix ne seraient autre chose qu'une forme différente de guerre usant d'armes politiques et psychologiques plutôt que de matériel militaire.

11. Le régime communiste chinois, ne l'oublions pas, a été l'un des principaux initiateurs de la guerre du Viet-Nam. Pour ce régime, le Viet-Nam est le terrain d'essai de la théorie de Mao Tsé-toung sur la "guerre populaire", et la conquête de la République du Viet-Nam contribuerait à accroître le prestige de Pékin en tant que leader du mouvement communiste mondial. Il n'est donc pas surprenant que les communistes chinois soient âprement opposés à tout règlement négocié au Viet-Nam. Par contre, Moscou semble adopter une attitude relativement plus modérée à l'égard des négociations de paix. Etant donné que Hanoi cherche toujours à maintenir l'équilibre dans ses relations avec Moscou et avec Pékin, il est permis de supposer que l'aboutissement des entretiens de Paris pourrait fort bien dépendre du flux et du reflux de l'influence exercée respectivement par Moscou et par Pékin.

12. Mon gouvernement et mon peuple appuient la République du Viet-Nam dans sa lutte courageuse pour le maintien de son indépendance et de sa liberté nationales. Nous admirons le peuple vietnamien, tellement éprouvé, pour son courage et nous compatissons à ses sacrifices. Il est

satisfaisant de constater que, même en proie à une guerre terrible, ce peuple a pu réaliser des progrès appréciables dans les domaines social, économique et politique. La subversion de l'intérieur et l'agression du dehors ne l'ont pas empêché d'évoluer vers un gouvernement démocratique.

13. Le peuple du Viet-Nam du Sud souhaite vivre en paix chez lui et avec ses voisins. Cette paix, à laquelle il aspire, est une paix véritable, une paix fondée sur le droit et la justice, et non une paix qui livrerait des millions d'hommes libres à l'esclavage du communisme. Ce peuple lutte pour le droit de décider de son propre destin. On ne saurait s'attendre qu'il accepte des propositions qui hypothéqueraient son avenir. L'enjeu, d'ailleurs, dépasse le sort de la République du Viet-Nam; c'est le sort de l'Asie tout entière. Dans cette recherche de la paix, que personne n'oublie les objectifs auxquels répond la guerre qui se poursuit au Viet-Nam.

14. La création d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique demeure l'objectif des Nations Unies. Depuis 20 ans, le mépris du droit que manifeste le Nord communiste a empêché d'atteindre cet objectif. Néanmoins, la République de Corée a su se donner la stabilité politique dans la liberté et la démocratie, dans la prospérité économique et la justice sociale. Les réalisations du Gouvernement de la République de Corée ont été relevées d'année en année dans le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée.

15. Ces derniers mois, les autorités de la Corée du Nord ont intensifié leurs efforts pour semer la subversion, la terreur et l'infiltration en République de Corée. Leur intention déclarée d'imposer un régime communiste par la force au sud du 38ème parallèle et leur ferme intention de maintenir la péninsule coréenne dans un état de tension aiguë constituent une sérieuse menace à la paix.

16. L'hostilité et l'attitude agressive des autorités de la Corée du Nord envers la République de Corée ont contraint les Nations Unies à maintenir leur présence. Ma délégation ne voit aucune raison pour que l'Assemblée générale inscrive à son ordre du jour, sous le point 25, sous la rubrique générale de "Question de Corée", deux sous-points intitulés "Dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée", d'une part, et, d'autre part, "Retrait des troupes des Etats-Unis et de toutes les autres troupes étrangères occupant la Corée du Sud sous le couvert des Nations Unies".

17. Sur ce fond de tableau de crise et de tension internationale, la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)] se détache comme une réalisation non négligeable. Ma délégation l'a appuyée aussi bien à la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité. Récemment, à la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires, à Genève¹, nous avons eu l'occasion de répéter que nous appuyons le Traité. Encore qu'il soit permis de ne pas entièrement faire foi aux garanties de sécurité présentées par les grandes puissances nucléaires, nous ne sous-estimons pas l'importance politique de semblables garanties.

¹ Tenue du 29 août au 28 septembre 1968.

18. Naturellement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne fait pas entièrement disparaître le danger d'une destruction nucléaire. Ma délégation est convaincue que tant que l'on fabriquera des armes nucléaires, qu'on en fera l'essai et qu'on les entassera dans les arsenaux des nations, rien ne nous garantit qu'elles ne serviront pas. La destruction nucléaire ne peut être éliminée que par le désarmement nucléaire. Le Traité sur la non-prolifération, bien qu'il se préoccupe avant tout d'empêcher la diffusion des armes nucléaires, est prévu comme devant être un commencement de réduction et de contrôle de ces armes.

19. Dans le *Quotidien du peuple* du 12 juin 1968, les communistes chinois ont attaqué le Traité sur la non-prolifération en le qualifiant de "grosse supercherie, de grand complot des impérialistes des Etats-Unis et des révisionnistes soviétiques dans leur complicité globale de contre-révolution", et aussi de "quelque chose qui est imposé aux Etats non nucléaires pour leur lier pieds et poings".

20. Au mépris de l'opinion mondiale et au mépris du bien-être du peuple chinois, le régime de Pékin a, depuis 1964, déclenché six ou sept dispositifs atomiques dans l'atmosphère dans le désert de Sinkiang. Les armes nucléaires de Pékin n'en sont encore qu'au début de leur développement. Pékin n'a pas encore de système de vecteurs opérationnels. Mais la menace qu'il représente pour la paix et la sécurité internationales a continué d'augmenter. Cette menace ne consiste pas tant en son stock d'armes nucléaires, qui jusqu'ici n'existe guère, que dans son aptitude à exploiter sa capacité nucléaire limitée pour soumettre ses voisins non dotés d'armes nucléaires à des chantages périodiques ou pour exciter l'attitude militante et relever le moral des forces de la subversion dans le monde entier.

21. Dans le monde d'aujourd'hui, l'agression prend de nombreuses formes et se camoufle sous divers déguisements. Assez souvent, elle se pratique en sous-main plutôt qu'ouvertement. Le pouvoir catastrophique de destruction des armes nucléaires rend celles-ci particulièrement impropres à des fins d'agression dans les cas où les victimes sont de petits pays militairement faibles. Nous devrions nous préoccuper avant tout de l'agression au moyen d'armes de type classique, plutôt que de l'agression nucléaire. Si nous entendons vraiment faire disparaître l'agression, le moyen d'y parvenir n'est pas de conclure une autre convention mondiale, mais d'insuffler une vie nouvelle aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

22. Le régime communiste chinois a été et demeure une menace à la paix et à la sécurité en Asie du Sud-Est. J'ai déjà parlé du rôle qu'il a joué au Viet-Nam. Dans un message adressé au Comité central du Parti communiste malais, en juin dernier, Pékin déclarait :

"Le Parti communiste chinois et le peuple chinois soutiennent sans faiblir la lutte révolutionnaire que mène le peuple malais sous la direction du Parti communiste malais pour briser la Fédération de Malaisie, renverser le régime réactionnaire de l'impérialisme britannique et de ses laquais et pour obtenir une démocratie et une indépendance véritables pour la Malaisie."

23. Le régime communiste chinois n'a même pas hésité à exporter la révolution maoïste à des pays qui, depuis des

années, étaient ses partisans les plus ardents aux Nations Unies et en dehors de notre organisation. L'Inde, qui avait épousé la cause de Pékin, en a été récompensée, nous le savons, par une inimitié implacable et par des attaques armées. Plus récemment, des milliers d'hommes de la tribu des Naga ont été formés à l'art de la guérilla dans la province chinoise du Yunnan. On estime que près d'un millier de ces hommes sont retournés au Nagaland pour entrer dans le maquis qui fait la guerre à l'Inde. En même temps, Pékin a invité le Parti communiste indien à entreprendre une "révolution cataclysmique" pour renverser la "classe des propriétaires, les tyrans locaux et les infâmes hobereaux", pour "briser le système féodal et émanciper les paysans plongés dans la misère". Le *People's Daily* du 26 février 1968 disait : "La route de la révolution indienne vers la victoire ne peut être que celle tracée par Mao Tsé-toung, celle qu'a suivie la révolution chinoise."

24. Le régime communiste chinois a soutenu le Parti communiste de Birmanie afin que celui-ci puisse exécuter le programme révolutionnaire, à savoir : "... gagner la guerre et s'emparer du pouvoir politique en écrasant les campagnes contre-révolutionnaires d'encerclement et de répression du Gouvernement réactionnaire birman, en consolidant les bases révolutionnaires et en augmentant les forces armées de la révolution". "La situation révolutionnaire en Birmanie", commentait le journal officiel de Pékin, *Peking Review*, du 30 août 1968, "est excellente."

25. Cherchant à favoriser l'insurrection, Pékin n'a même pas épargné le Cambodge qui, ces dernières années, a été et demeure toujours l'un de ses principaux défenseurs aux Nations Unies. Le prince Sihanouk lui-même reconnaît que les nations communistes, notamment le régime de Pékin, ont fourni des armes aux Khmers rouges. Le Prince a dit, le 13 mars dernier : "L'autre jour, nous avons saisi une jonque qui transportait une grande quantité d'armes de toutes sortes provenant de Chine."

26. En Thaïlande, les activités terroristes et subversives soutenues par Pékin ont pris des proportions inquiétantes. Les visées de Pékin contre le Laos et l'Indonésie ne sont que trop connues. Et je ne crois pas avoir besoin de rappeler à l'Assemblée que ces activités ne se limitent pas à l'Asie.

27. Il est donc clair que le régime communiste chinois ne reconnaît pour amis que ceux qui acceptent sans un murmure son autorité et sa domination. Il ne respecte aucune norme du comportement international civilisé. Il représente la plus grande force de dislocation dans le monde actuel. Aucun accommodement, aucun apaisement, aucun geste de bonne volonté ne pourra l'écarter de la route d'expansion et de conquête qu'il s'est tracée. "La route de la paix", comme l'a déclaré récemment le président Tchang Kai-chek dans une interview, "passe par l'extirpation de cette source de mal que l'on trouve sur le continent chinois."

28. Malgré son attitude agressive, le régime communiste chinois n'est pas réellement aussi fort et aussi puissant qu'il voudrait le faire croire. A la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, l'an dernier, j'ai eu l'occasion de dire que ce que l'on appelle "la grande révolution culturelle du prolétariat", destinée à balayer tous les vestiges de la culture et de la tradition chinoises, a plongé la Chine

continentale dans un état de confusion absolue, a mis en pièces à la fois l'administration et le mécanisme du parti, et a ruiné l'économie nationale. Permettez-moi, maintenant, d'ajouter quelques observations au sujet des secousses qui continuent d'agiter la Chine continentale. Contrairement aux rapports de la presse occidentale, la situation s'y est encore aggravée.

29. L'établissement de ce que l'on appelle "les comités révolutionnaires", remplaçant l'ancienne structure administrative et le mécanisme du parti, n'est pas parvenu à rétablir l'ordre public. Pékin n'arrive pas à mettre en place un système d'autorité efficace généralement accepté, et il en résulte une instabilité chronique, un déclin économique et des actes de violence se renouvelant partout dans le pays. La presse officielle, dans le *Wen Hui Pao* du 24 juillet 1968, a rendu responsables de ce triste état de choses les "renégats, les agents de l'ennemi, les propriétaires et autres contre-révolutionnaires" qui, d'après elle, ont "désorganisé les communications ferroviaires, pillé les biens de l'Etat, attaqué les installations militaires et semé la zizanie entre l'armée et le peuple, tournant ainsi un fer de lance vers la grande armée populaire de libération". Ce que cela signifie, en fait, c'est que les efforts d'édification d'un système stable ont été déjoués par la haine intense qu'éprouve la majorité du peuple chinois envers les communistes et leurs actes d'oppression.

30. Il est clair que les événements survenus au cours des deux ans et demi qui viennent de s'écouler ont affaibli les trois principaux soutiens du régime communiste chinois : le culte de Mao Tsé-toung, le parti communiste chinois et ce qu'on appelle "l'armée populaire de libération". L'image de Mao Tsé-toung omnipotent et omniscient, que Pékin s'est follement efforcé d'imposer pendant 19 ans, a été détruite à jamais. L'appareil du parti est en train de se disloquer; l'armée, qui détient sans aucun doute la clef de l'avenir du régime, est déchirée par des luttes intestines. Il n'est pas surprenant qu'un grand nombre d'organisations armées qui sont anti-Mao ou anticomunistes, ou les deux, aient surgi et gagnent en force dans toutes les parties du pays. Les masses populaires de la Chine continentale se rendent de mieux en mieux compte qu'il est une autre possibilité que la tyrannie communiste. Elles aspirent avec ferveur au rétablissement de la liberté dans un régime constitutionnel.

31. Les communistes chinois sont en proie à une crise sans précédent. Ils ont cessé d'exercer une autorité réelle sur la plus grande partie du continent. Les espoirs du peuple chinois de retrouver sa liberté perdue sont plus grands que jamais. Je suis certain qu'il parviendra finalement à renverser ses oppresseurs. Que personne n'essaie de redonner une vie nouvelle aux communistes chinois en les admettant aux Nations Unies; que personne ne dénature les principes fondamentaux de la Charte pour servir les intérêts des agresseurs et des fauteurs de guerre.

32. M. UMBA DI LUTETE (République démocratique du Congo) : La délégation de la République démocratique du Congo voudrait joindre sa voix à toutes celles qui, du haut de cette tribune, ont fait entendre des échos chaleureux pour féliciter M. Arenales à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la présente session de cette assemblée. Sa réputation d'homme d'Etat et de diplomate distingué nous donne les garanties qui nous autorisent à

croire que, sous son égide, nos travaux seront féconds et, partant, couronnés de succès. Par ailleurs, notre appartenance commune au groupe des pays dits "en voie de développement" nous incite davantage, et tout naturellement, à nous réjouir de cette élection, qui consacre ainsi la vocation d'universalité de notre organisation, conçue sur le respect de l'égalité souveraine.

33. L'on ne peut, par ailleurs, ne pas évoquer ici nos sentiments de profonde gratitude à son prédécesseur, S. E. M. Mănescu, ministre des affaires étrangères de Roumanie, qui, avec tant de compétence, a remarquablement mené les débats de la vingt-deuxième session.

34. L'action du Secrétaire général, qui ne ménage aucun effort afin de donner de plus en plus d'impulsion à notre organisation, mérite au plus haut point notre estime. Mon pays renouvelle à ce pèlerin de la paix sa reconnaissance et son sincère appui.

35. En cette année internationale des droits de l'homme, l'image actuelle, tant politique qu'économique, du monde est loin de forger un climat de détente internationale et de progrès pour l'humanité : dialogue et négociation font place à l'esprit de violence comme procédé de règlement des conflits internationaux.

36. Si le Viet-Nam, le Moyen-Orient, le Nigéria, sont l'expression la plus évidente de cet état de choses, les récents événements de Tchécoslovaquie illustrent sans équivoque le phénomène déplorable du retour à la loi de la jungle, caractérisée par l'emploi arbitraire de la force.

37. Au même moment, un drame similaire se déroule sur le continent africain, où la communauté internationale assiste impuissante à la négation de la dignité des peuples de couleur en Afrique australe. En effet, nul n'ignore que les régimes qui y sont instaurés s'acharnent par la tyrannie à rééditer des exploits que le courant irréversible de l'histoire a définitivement condamnés et proscrits.

38. Un autre sujet d'inquiétude que nous nous devons de souligner est la course effrénée aux armements qui, en menaçant la survie de l'humanité, risque de plonger les peuples de l'univers dans la terreur et l'angoisse.

39. Tensions politiques dangereuses pour l'avenir de la communauté internationale, d'une part, fossé économique toujours grandissant entre nations nanties et celles qui sont dépossédées, d'autre part, telle apparaît aujourd'hui l'équation actuelle du monde ainsi enfermé dans une espèce de carcan infernal. L'honnête homme ne peut se bercer d'illusions quant à ces déchirements internationaux et à ces inégalités de niveau de vie qui sont le lot de notre communauté. Il s'agit là, à coup sûr, de sources permanentes de frictions mondiales, que d'aucuns n'ont pas manqué de stigmatiser devant cette assemblée.

40. A ce stade si avancé de la discussion générale, ma délégation tient à évoquer ces événements avec la ferme conviction que sa modeste contribution viendra s'ajouter à la gamme des solutions dégagées si éloquemment par les éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

41. Au premier volet de cette intervention, notre propos est de rappeler une fois encore les principes de l'égalité

souveraine, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence et de la libre détermination des peuples, qui constituent les fondements mêmes de notre organisation. Ces principes doivent inspirer les relations entre les Etats pour que cette organisation aille de l'avant.

42. La République démocratique du Congo, consciente des intrigues dont elle a été souvent victime, n'accepte aucune immixtion dans les affaires intérieures d'autrui, convaincue que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriales est une obligation qui s'impose à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, grands et petits.

43. Mon pays, de par sa politique inspirée du non-alignement dans ses relations internationales, rejette toute adhésion à des idéologies importées et entend demeurer en dehors des blocs qui se disputent les faveurs des sphères d'influence.

44. Dans la conjoncture internationale actuelle, où la force l'emporte sur le droit, il devient de plus en plus angoissant pour les petits pays de sauvegarder la pérennité des prérogatives et attributs de souveraineté chèrement acquis.

45. Sans conteste, les événements de Tchécoslovaquie s'inscrivent dans le jeu nocif de la sauvegarde de zones d'influence et de la conquête de l'hégémonie mondiale. Aussi, une fois de plus, notre crainte est-elle que cette malheureuse invasion ne puisse déchaîner, au sein de la communauté internationale, une cascade de velléités de conquête, de violence, d'ingérence et d'intolérance, facteurs jadis en vogue mais devant disparaître dans l'intérêt de l'évolution actuelle des rapports entre Etats au profit de l'amitié, de la paix et de la coopération. En ce qui nous concerne, l'invasion d'un Etat souverain par des forces étrangères constitue une violation caractérisée des principes de la Charte des Nations Unies. Le respect de la volonté du peuple tchécoslovaque dans ce domaine reste, à nos yeux, la seule voie de la normalisation de la situation dans ce pays.

46. Au Moyen-Orient, les affrontements militaires répétés compromettent à tout moment un climat propice à un règlement pacifique des différends qui opposent les parties en présence.

47. Comme il l'a à maintes reprises exprimé, mon gouvernement estime que le climat d'hostilité, qui s'accroît de jour en jour dans cette région, atteint des proportions plus explosives que jamais, qui ne militent nullement en faveur du retour à la paix.

48. L'esprit de bon voisinage et d'égalité souveraine devrait inciter les Etats intéressés à dégager une solution équitable dans l'intérêt majeur de la stabilité et de la promotion socio-économique des habitants de cette partie du globe.

49. Dans le processus amorcé pour le règlement de ce conflit, la République démocratique du Congo tient tout particulièrement à rappeler la récente résolution adoptée au cinquième sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Alger², et dont la teneur s'inscrit dans l'esprit de la

² Résolution AHG/RES.53 (V), adoptée à la cinquième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue du 13 au 16 septembre 1968.

résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967.

50. Le désir le plus vif de mon gouvernement est de voir ces Etats, ainsi que les pays Membres de notre organisation, s'employer à la mise en oeuvre de cette résolution en collaborant sincèrement et activement avec M. Jarring³.

51. Le deuxième volet de notre intervention rappellera les principes de la Charte relatifs à l'autodétermination des peuples coloniaux.

....

52. A l'heure de la recherche et de l'exploration spatiales grâce aux révélations de la science et de la technique, à l'heure où l'on parle de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du lit des mers et des océans, la conscience humaine est choquée de voir perdurer la sujétion des peuples de l'Afrique australe.

53. Dans cette partie du continent africain, dernier repaire du colonialisme et citadelle du racisme, quelques puissances non encore converties aux idées nouvelles — j'ai cité le Portugal et l'Afrique du Sud — tentent de mettre en cause tout le progrès acquis par notre organisation en matière de libération de l'homme.

54. La République démocratique du Congo, qui a des frontières communes avec l'Angola encore sous domination portugaise, sent d'une manière physique que la sécurité des Etats africains demeurera fragile et menacée aussi longtemps qu'une portion du territoire africain ne sera pas définitivement libérée. Pour ce faire, les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine doivent conjuguer leurs efforts en vue de mettre fin à cette situation.

55. Cette détermination de soutien à la lutte de libération des peuples colonisés nous donne aujourd'hui l'occasion de féliciter Maurice et le Royaume du Souaziland pour leur accession à la souveraineté internationale et leur admission à notre organisation comme Membres à part entière, avec le ferme espoir de voir la Guinée équatoriale se joindre à la grande communauté internationale après son accession à l'indépendance. Nous avons la nette conviction que cette entrée injectera une sève nouvelle dans les Nations Unies et favorisera la réalisation des objectifs de la Charte.

56. L'Afrique australe, en ce moment — inutile de le souligner —, constitue un bastion de refuge pour tous les tenants de l'exploitation des peuples africains. Nous avons proclamé légitime la lutte que mènent les mouvements nationalistes en vue de briser les chaînes du colonialisme dans leurs territoires et nous avons fait appel à tous les Etats Membres pour qu'ils accordent leur aide morale et matérielle à ces combattants pour la liberté. Cependant, force est de constater que les répressions coloniales dans ces territoires sous domination étrangère s'amplifient.

57. En ce qui concerne l'Angola, ma délégation insiste sur l'impérieuse obligation qui incombe aux Nations Unies de hâter la libération de ce territoire, non seulement pour se conformer à la Charte et aux aspirations légitimes du peuple angolais, mais aussi pour garantir la sécurité des pays

³ Représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient.

indépendants voisins. Que de fois le Gouvernement congolais n'a-t-il pas saisi le Conseil de sécurité pour des actes d'agression commis par le Portugal à cause de l'appui que mon pays accorde aux mouvements de libération angolais!

58. Malgré ces intimidations et menaces de la soldatesque portugaise, mon gouvernement réaffirme sa ferme détermination d'appuyer la juste lutte que mène le peuple angolais pour recouvrer sa liberté. Plus de 500 000 Angolais — je dis bien : plus de 500 000 Angolais —, hommes, femmes et enfants, fuyant leurs villages mis à feu par les hordes portugaises, trouvent refuge et assistance morale et matérielle en territoire congolais. Le droit à la libre détermination doit être restitué au peuple angolais, et notre organisation ne peut se délier de ce devoir.

59. Un autre cancer en Afrique : la Rhodésie du Sud. Depuis la proclamation unilatérale de l'indépendance rhodésienne par le rebelle Ian Smith, les sanctions économiques prises contre la Rhodésie, d'abord sélectives et par la suite générales, se révèlent toujours sans grand effet.

60. Entre-temps, la situation intérieure de cette colonie ne fait qu'empirer; on assiste passivement à l'intensification des mesures de répression barbare et à l'introduction de réformes constitutionnelles consacrant la théorie fautive du développement séparé des races et la prépondérance parlementaire d'une minorité blanche raciste; on constate également l'essor de l'économie rhodésienne, puissamment entretenue par certains pays, notamment l'Afrique du Sud et le Portugal.

61. De nouveau, pour distraire l'attention internationale au cours de la présente session, des négociations dont les résultats étaient connus d'avance comme étant des manœuvres dilatoires, de la poudre aux yeux, se tiennent en cascade.

62. Ce panorama de la question rhodésienne ne laisse aucun doute sur le fait que le recours à la force est le seul moyen de liquider le régime illégal de Ian Smith. Au demeurant, la responsabilité du Royaume-Uni reste engagée; on ne peut que s'étonner des échappatoires invoquées par cette puissance administrante pour justifier son refus de recourir à la force en Rhodésie du Sud quand on sait qu'elle a toujours utilisé ces mêmes moyens contre certaines de ses anciennes colonies rebelles. Seul, nous le répétons, le recours à la force assurera en Rhodésie l'avènement d'un gouvernement issu de la majorité.

63. Pour sa part, mon pays renouvelle sa promesse de coopération dans le cadre de la solidarité du peuple du Zimbabwe avec toutes les forces du monde qui veulent l'aider à se libérer du joug colonial.

64. Un autre responsable de la situation troublée en Afrique australe est le régime raciste de Pretoria. Le défi de l'Afrique du Sud à la résolution [2145 (XXI)], par laquelle l'Assemblée générale a mis fin au Mandat de ce pays sur la Namibie et placé ce territoire sous la responsabilité directe des Nations Unies, démontre à suffisance l'attitude très peu coopérative de ce pays à l'égard des décisions prises par l'Organisation des Nations Unies.

65. Dès lors, sa place au sein de cette organisation n'est qu'une trahison. L'opinion publique mondiale est blessée et

indignée par le comportement combien révoltant de ce pays, qui condamne d'innocents Namibiens et entrave, depuis le mois d'avril dernier, l'entrée en Namibie du Conseil des Nations Unies pour la Namibie en vue d'exercer les fonctions qui lui ont été assignées par cette assemblée. A cet effet, tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent coopérer afin de rendre efficaces les résolutions adoptées par les instances de notre organisation, de peur que la non-exécution des décisions prises n'entraîne une paralysie totale de l'ONU.

66. En ce qui le concerne, mon pays est prêt à coopérer à la mise en oeuvre des décisions pertinentes de l'Assemblée générale à l'endroit de la Namibie afin de permettre au Conseil de s'acquitter honorablement de ses fonctions. Il tient également à ce que la désignation du Commissaire des Nations Unies pour ce territoire intervienne sans tarder pour compléter ainsi tout le dispositif administratif.

67. A côté des multiples humiliations infligées à la majorité non blanche d'Afrique australe se dessine en toile de fond un aspect plus sombre et plus troublant : l'Afrique craint que la poursuite sans vergogne de cette politique de violation des droits de l'homme dans cette partie du globe et les tensions qui en découlent ne puissent un jour déboucher sur une conflagration raciale meurtrière et permanente.

68. La doctrine raciale, ségrégationniste, fondée sur les différences de couleur de la peau ne se limite nullement à l'Afrique du Sud. Telle une pieuvre, elle lance ses tentacules sur de nouveaux terrains et de nouvelles frontières conquises en Namibie et en Rhodésie du Sud, de façon à empêcher la majorité opprimée d'Afrique australe d'accéder à l'égalité politique, économique et sociale.

69. Ma délégation se plaît, en cette année internationale des droits de l'homme, à évoquer l'une des dispositions contenues dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Je cite :

“La sujétion des peuples à une subjugation, à une domination et à une exploitation étrangères constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations Unies et compromet la cause de la paix et de la coopération mondiales.”

70. Mon pays est conscient que les Etats Membres aideront ces peuples à réaliser leurs aspirations légitimes afin qu'ils recouvrent leurs droits inaliénables à l'autodétermination. Dès lors, il ne peut en aucune façon cautionner les tentatives faites pour que cette question ne soit pas examinée par l'Assemblée générale.

71. Je m'en voudrais de clore ce chapitre sur le colonialisme et toutes ses manifestations en Afrique sans faire allusion à une hypothèque malheureuse qui a pesé de tout son poids sur l'indépendance de nos jeunes Etats : la présence de mercenaires sur la terre sacrée de nos ancêtres. Il s'agissait là d'un phénomène nouveau, d'un sursaut des forces rétrogrades du colonialisme, de l'impérialisme et du racisme, décidées à reconquérir ou à consolider à tout prix leurs positions perdues ou menacées en Afrique en s'opposant par tous les moyens à l'indépendance, à l'unité et au progrès des peuples africains et de leurs Etats.

72. En décidant d'évacuer de notre continent ces tueurs à gages, nous avons donné une leçon de haute moralité aux vieilles civilisations rancunières, et nous demeurons convaincus que les mesures qui ont été prises ne permettront plus à ces rapaces internationaux de réapparaître en Afrique.

73. Une autre préoccupation internationale de mon pays est la menace qui pèse sur l'unité nationale de certains Etats. A cet effet, la République démocratique du Congo, jadis victime de cette gangrène, reste attachée à l'intégrité territoriale des Etats et estime que les Nations Unies doivent aider les pays artificiellement divisés et ceux menacés d'une telle division à sauvegarder leur unité nationale, qu'il s'agisse du Nigéria, du Viet-Nam, de la Corée ou de l'Allemagne.

74. En ce qui concerne particulièrement le Nigéria, où les intérêts et les monopoles étrangers s'acharnent à entretenir la sécession et la guerre civile, l'unité et l'intégrité territoriales de cet Etat Membre doivent être sauvegardées et ce, conformément à l'esprit de notre charte ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine.

75. Par ailleurs, lorsqu'on passe en revue les points brûlants qui affectent la paix dans le monde, il n'est pas possible de ne pas évoquer le douloureux problème que pose l'escalade de la guerre dévastatrice du Viet-Nam.

76. Mon pays est particulièrement préoccupé par la souffrance du peuple vietnamien et reste convaincu que le recours à la force n'est pas la voie indiquée pour le rétablissement complet de la paix dans la péninsule indo-chinoise. A ce sujet, mon pays appuie les efforts déployés jusqu'ici par le Secrétaire général et forme le voeu que les négociations de Paris aboutissent un jour, quelque faibles qu'en soient les chances, à un résultat positif.

77. Puisque nous parlons de l'Asie, je voudrais dire un mot sur l'entrée de la Chine populaire à l'Organisation des Nations Unies ainsi que sur sa contribution à la réalisation des objectifs de la Charte. Tant l'importance démographique que le poids politique de cette puissance asiatique sur l'échiquier international commandent sa participation à nos travaux afin que se réalisent l'universalité de notre organisation, et, entre tous les peuples, la paix, l'entente cordiale et l'amitié réciproque. Cependant, dans le passé comme dans le présent, il a été maintes fois constaté que la conduite internationale de ce pays heurte ces nobles impératifs. Cette attitude peu courtoise dans ses relations avec les autres Etats, et plus particulièrement avec mon pays, handicape son admission. De plus, l'examen de cette question ne peut se faire au préjudice de la position de Taiwan en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

78. L'intervention étrangère en Tchécoslovaquie, le conflit permanent au Moyen-Orient, la guerre meurtrière au Viet-Nam ont certes menacé et menacent encore la sécurité internationale, mais la course effrénée aux armements complète, hélas, davantage ce climat d'inquiétude et de stupeur dans lequel est plongée l'humanité tout entière.

79. Les stocks d'armes nucléaires des grandes puissances continuent de s'accroître malgré les quelques modestes

résultats qu'on pouvait attendre du contrôle des armements. Nous sommes d'avis que l'extension à tous les milieux du champ d'application du Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires viendrait épauler les efforts suscités par la récente conclusion du Traité sur la non-prolifération de ces armes [voir résolution 2373 (XXII)]. On devra rechercher en même temps à rendre plus effectives les recommandations de la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires, notamment celles visant à garantir la sécurité et à assurer la protection des Etats dépourvus de stocks d'armes nucléaires [A/7277, résolution A].

80. Ma délégation estime que le désarmement général et complet est incontestablement la seule mesure susceptible d'assurer la paix et la sécurité internationales.

81. Nous voudrions aborder cet autre aspect de la paix internationale qu'est l'équilibre économique entre les nations. Une paix qui ne reposerait pas sur des bases solides ne pourrait être qu'éphémère et, à notre avis, l'équilibre économique constitue bien l'une de celles-ci.

82. Dans cet ordre d'idées, l'écart économique entre les pays développés et les pays en voie de développement, ainsi que la stagnation économique dans laquelle ces derniers se trouvent, ne peuvent que constituer une cause d'instabilité dans ces pays, instabilité qui peut aboutir à la rupture de la paix sur le plan international.

83. Nous sommes cependant conscients du fait que le développement économique de nos différents pays dépend avant tout de nous-mêmes, la coopération internationale devant ensuite s'ajouter à nos efforts internes pour les rendre plus efficaces dans cette recherche du développement.

84. Après une stabilité politique durement retrouvée, la République démocratique du Congo, mon pays, s'est attelée à la tâche de la reconstruction de son infrastructure et de la relance de son économie en opérant des réformes fondamentales.

85. La récente réforme monétaire, laquelle est assortie d'une réforme fiscale appropriée et d'un assainissement de la gestion des finances publiques, a créé d'ores et déjà les bases solides du progrès économique. Le zaire, notre nouvelle unité monétaire, se consolide, et les répercussions sur notre balance des paiements sont très favorables, ce qui nous a permis de libéraliser notre système de change, en créant ainsi des conditions favorables pour les investissements privés.

86. D'autre part, en vue de rationaliser l'exploitation de ses ressources naturelles, la République démocratique du Congo a adopté une législation tendant à réglementer les concessions foncières et l'exploitation minière de manière que sa souveraineté sur ces ressources ne soit plus mise en cause. Cette législation s'avère aujourd'hui très efficace.

87. Cela étant, nous ne pouvons parler des problèmes du développement économique sans aborder celui de la formation des cadres nécessaires pour assurer son progrès. Dans ce domaine, malgré la situation difficile que connaît notre pays depuis son accession à la souveraineté internationale —

je n'ai pas besoin de l'évoquer ici — la République démocratique du Congo peut être fière de ses réalisations. En effet, le nombre des cadres formés dans nos universités et nos écoles supérieures ne cesse d'augmenter, et nous ne cessons de faire notre possible pour augmenter le nombre de nos institutions de formation et améliorer la qualité de notre enseignement. A ces cadres formés par nos institutions nationales viennent s'ajouter les cadres congolais formés à l'étranger. Nous profitons de cette occasion pour remercier tous les pays qui ont accordé et qui continuent encore maintenant d'accorder à la République démocratique du Congo une aide combien précieuse dans ce domaine.

88. En vue d'assurer une utilisation rationnelle et d'empêcher un exode possible de ces cadres, nous avons promulgué des lois appropriées qui tiennent compte des impératifs du développement.

89. L'expérience démontre que, si l'on se partage le fardeau du développement, la charge en est d'autant plus allégée. Aussi, est-il naturel pour la République démocratique du Congo de se tourner en premier lieu vers ses frères voisins auxquels la lie une solidarité toute spontanée. La création de l'Union des Etats d'Afrique centrale, groupant la République centrafricaine, la République du Tchad et notre pays, constitue une preuve de notre conviction de la nécessité de former des ensembles régionaux naturels afin d'assurer un développement harmonieux de tous les Etats d'Afrique.

90. Cette forme de coopération régionale, inspirée de l'esprit de bon voisinage et de respect mutuel des souverainetés, répond à une aspiration plus profonde de nos peuples, celle qui consiste à promouvoir par la solidarité et l'intégration économique le climat d'entente et d'amitié, ainsi que le progrès économique de nos Etats respectifs.

91. Après avoir déployé des efforts intensifs sur le plan interne, après avoir montré la volonté nette de notre peuple de réaliser une intégration économique régionale, nous nous tournons finalement vers le monde extérieur, avec lequel nous sommes obligés de coopérer dans le cadre de l'interdépendance économique.

92. La première Décennie des Nations Unies pour le développement touche à sa fin, et l'on s'appête à fixer les objectifs de la deuxième Décennie. Il n'est que normal que nous fassions d'abord le bilan, fût-il succinct, de la première Décennie.

93. Comme tous les orateurs qui nous ont précédé à cette tribune l'ont déclaré, les résultats de la première Décennie ont été décevants. Malgré les efforts des pays en voie de développement et de certains organismes internationaux, l'objectif poursuivi, qui consiste à réaliser un taux de croissance minimal de 5 p. 100 dans les pays en voie de développement, n'est pas atteint; les principes devant régir les relations économiques internationales votés lors de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Genève⁴, ne sont pas appliqués; la deuxième session de cette conférence, tenue à New Delhi⁵, a également abouti à une déficience,

sinon un échec, bien qu'aient été adoptés le principe du transfert de 1 p. 100 du produit national brut des pays développés aux pays en voie de développement ainsi que le principe d'un traitement préférentiel sans réciprocité dont devraient bénéficier les exportations des pays en voie de développement.

94. Permettez-moi d'exprimer toute la déception que nous ressentons devant cette situation. Devons-nous croire que le fondement même de la coopération internationale entre les pays développés et les pays en voie de développement est définitivement remis en question ?

95. Loin de nous pourtant l'idée d'ignorer l'aide tant bilatérale que multilatérale dont notre pays n'a cessé de bénéficier depuis son accession à la souveraineté internationale. A ce propos, nous ne pouvons que rendre un vibrant hommage à toutes les nations amies, à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées, pour leur sollicitude en ce qui concerne nos problèmes économiques.

96. Nous avons tous la ferme conviction que l'aide tant bilatérale que multilatérale est précieuse pour le développement économique des pays en voie de développement; nous sommes également persuadés que l'aide la plus importante, la plus efficace et la plus stable que les pays en voie de développement attendent des pays développés est la réorganisation de tous les circuits du commerce international, afin d'améliorer les termes de l'échange des pays en voie de développement pour favoriser leurs exportations.

97. La République démocratique du Congo attache, quant à elle, une importance toute particulière à l'expansion du commerce international. Pour nous, cette expansion devra se faire avec une participation plus grande des pays en voie de développement. Ceux-ci pourront compter sur cette expansion pour réaliser leur programme de développement dans la mesure où ils pourront être assurés d'une augmentation de leur capacité à importer les biens d'équipement.

98. Au seuil de la deuxième Décennie, nous nous permettons d'exprimer notre appréhension devant le fait que l'idée de la réorganisation des circuits du commerce international et que l'acceptation des principes devant régir les relations économiques internationales votées lors de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'ont pas encore obtenu l'accord de tous les pays.

99. Nous nous demandons si la deuxième Décennie, malgré les préparatifs minutieux dont nous voulons qu'elle soit entourée, en s'inspirant des bonnes idées avancées à cette tribune sur la stratégie globale et les objectifs quantitatifs, ne connaîtra pas, en définitive, le même sort que la première, pour la simple raison que les principes de base qui devraient régir la coopération internationale ne sont pas acceptés par tous.

100. Nous restons cependant optimistes et nous croyons que la raison prévaudra, de sorte que l'équilibre économique entre les nations, cette base solide de la paix internationale, sera réalisé.

101. Vous me permettrez de conclure très brièvement par quelques pensées. Paix menacée au Moyen-Orient et au

⁴ La première session a eu lieu du 23 mars au 16 juin 1964.

⁵ La deuxième session a eu lieu du 1er février au 29 mars 1968.

Viet-Nam; déchirement au Nigéria; renforcement du colonialisme et de l'*apartheid* en Afrique australe; course aux armements; sous-développement dans la moitié du globe : telle est, hélas! la caricature du monde, tels sont aussi les problèmes auxquels notre organisation doit faire face. Créée pour servir la cause la plus noble de l'humanité tout entière — la cause de la paix —, notre organisation se trouve en butte à la défaillance des Etats Membres dans le règlement pacifique des différends.

102. Afin que se consolident en chacun des Etats Membres l'acceptation des concepts d'égalité souveraine et d'interdépendance et la détermination de soutien indéfectible à la lutte de libération que mènent farouchement les peuples dans les territoires encore sous domination étrangère, la République démocratique du Congo proclame à nouveau sa foi inébranlable dans les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies. Mon pays est convaincu, par ailleurs, que seuls la bonne foi des Etats Membres, leur soutien aux efforts de notre organisation et leur compréhension mutuelle peuvent renforcer la paix, la solidarité et l'amitié entre les peuples.

103. M. NTAWURISHIRA (Burundi) : Pour un représentant de la République burundaise, c'est un honneur, Monsieur le Président, de saisir l'occasion qui lui est donnée d'adresser ses chaleureuses félicitations à M. Arenales pour son élection à la présidence de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Je suis convaincu que ses nombreuses qualités contribueront au succès de la présente session et je l'assure du concours positif de la délégation de la République du Burundi.

104. Qu'il nous soit également permis de joindre la voix de la délégation burundaise à toutes celles qui nous ont précédé pour rendre hommage au Président de la précédente session, le Ministre des affaires étrangères de Roumanie, M. Mănescu, dont la compétence, l'autorité, la clarté d'esprit et l'objectivité ont fait honneur tant à son pays qu'à l'Organisation des Nations Unies. Oui, il a fait honneur à cette organisation et, pour cela, il mérite nos éloges, car il a réalisé ce que beaucoup ne sont plus capables de réussir parce qu'ils ne respectent plus la Charte.

105. Faire honneur à l'Organisation des Nations Unies, c'est respecter l'homme tout court, car les idéaux de cette organisation sont tous orientés vers lui. C'est reconnaître l'égalité entre les hommes; c'est reconnaître le droit à l'indépendance des peuples coloniaux; c'est respecter la souveraineté des nations et leur intégrité territoriale; c'est ne rien faire qui puisse compromettre la paix du monde et, enfin, c'est contribuer à l'épanouissement total de l'homme en participant activement à la lutte contre l'ignorance, la maladie et la misère.

106. Ces idéaux que nous connaissons tous et auxquels nous avons tous souscrit en adhérant à la Charte des Nations Unies, combien, hélas! n'ont-ils pas été bafoués par ceux-là mêmes qui, au nom d'une civilisation et d'une culture prétendument supérieures, prêchent dans les églises et sur les places publiques l'égalité entre les hommes, tout en refusant à l'homme africain le droit de jouir de sa liberté!

107. Aujourd'hui encore, au moment où se tient la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations

Unies, au moment où l'on pouvait nourrir les espoirs d'une paix relative grâce à l'action continue de l'Organisation, le tableau de la situation internationale présente, en beaucoup d'endroits, des ombres trop inquiétantes.

108. En Afrique du Sud — de nombreux orateurs l'ont souligné —, la condition de l'homme noir s'aggrave au lieu de s'améliorer. On le soumet à toutes les tracasseries les plus humiliantes, comme pour le convaincre qu'il n'a de valeur que la valeur marchande. Et pourtant, qui, parmi les dirigeants de l'Afrique du Sud, pourrait établir la supériorité de l'homme blanc sur l'homme dit de couleur? Nous savons qu'ils ne s'y hasarderont pas. La science leur lance un défi. Ce qu'ils savent cependant — et c'est là où leur méchanceté prend les allures d'un crime —, c'est qu'en maintenant l'homme dans des conditions défavorables à son épanouissement mental, en lui refusant l'éducation, en le privant de sa liberté, en l'englobant dans un système de lois inhumaines, on le prive des moyens de réagir contre l'aviissement.

109. Ce que les tenants de l'*apartheid* ignorent cependant, c'est que l'homme dit de couleur ne croit ni à la supériorité ni à l'infériorité de l'inventeur de l'*apartheid*, mais croit fermement à l'égalité entre les hommes. Ainsi, il garde son équilibre et se conforme aux idéaux d'une charte qui tente en vain de le rétablir dans ses droits.

110. Que l'Afrique du Sud, dont les pratiques éhontées sont bien connues de tous, demeure Membre de l'Organisation des Nations Unies, cela défie la morale et discrédite cette organisation. En outre, que ce gouvernement refuse d'accorder l'indépendance à la Namibie et qu'il y pratique systématiquement la politique d'*apartheid*, cela montre à quel point il est déterminé à défier l'humanité. Nul n'en doute.

111. L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures d'urgence pour conduire ce territoire, la Namibie, à la souveraineté. Il est vrai que la clef du problème se trouve entre les mains des grandes puissances. Quel bel exemple de coopération internationale et de participation à la revalorisation de l'homme pourraient nous donner les quatre grandes puissances — en l'occurrence les Etats-Unis, l'Union soviétique, la France et le Royaume-Uni — en acceptant, pour un temps bien déterminé, la mission que leur confierait l'Organisation de conduire ce pays à l'indépendance!

112. Bien sûr, je réalise la précarité de ma réflexion, si elle devenait une proposition, et je crains, sur le sol namibien, la compétition des idéologies et des intérêts. Je réalise aussi — ce n'est qu'une constatation — qu'au XXème siècle, il n'y a plus ou presque plus de miracles. C'est peut-être le fait des progrès de la science.

113. En tout état de cause, l'Afrique n'a aucune raison de se réjouir et l'Organisation des Nations Unies n'en a pas d'être fière, si l'on ajoute à ce triste tableau sud-africain l'ombre que le régime de Ian Smith a jetée sur la carte africaine par la déclaration unilatérale de l'indépendance de la Rhodésie⁶.

114. Certes, l'expression est passée dans l'usage courant, et l'on parle volontiers de "déclaration unilatérale de l'indé-

⁶ Déclaration faite le 11 novembre 1965.

pendance”, alors qu’en réalité il serait plus juste de parler de “déclaration concertée” de l’indépendance de la Rhodésie; car nous n’avons jamais cru, en ce qui concerne la République du Burundi, que les colons de la Rhodésie du Sud aient déclenché le mécanisme infernal sans l’accord tacite du Gouvernement du Royaume-Uni. La passivité des réactions qui ont suivi la “déclaration concertée” de l’indépendance corrobore la thèse d’une complicité de la part du Gouvernement du Royaume-Uni.

115. La République du Burundi a, dès le début, précisé clairement que, seul, le Royaume-Uni était responsable de cette usurpation du territoire du Zimbabwe par les colons anglais et qu’il appartenait au Gouvernement britannique seul de restituer au peuple du Zimbabwe ses droits les plus légitimes.

116. Nous croyons très fermement que les sanctions économiques ne constituent qu’un subterfuge pour distraire l’opinion internationale et que le Gouvernement du Royaume-Uni est aussi convaincu de leur inefficacité : d’où, d’ailleurs, l’importance qu’il attache à ce genre de manœuvre.

117. Le Gouvernement de la République du Burundi n’a jamais cessé de croire que le seul moyen pour le Gouvernement britannique de prouver la sincérité de ses intentions et, par conséquent, son désir de venir à bout de ce qu’il appelle la “rébellion rhodésienne” était de faire usage de la force. Nous ne pensons pas que des rencontres régulières, comme celle qui vient d’avoir lieu à Gibraltar entre le Chef du Gouvernement britannique et M. Ian Smith, soient conçues dans l’intérêt du peuple du Zimbabwe.

118. Il s’agirait plutôt — et cela découle de la logique de la “déclaration concertée” de l’indépendance — de rencontres régulières de mise au point, de redéfinition d’une stratégie commune et des méthodes à employer pour perpétuer la domination colonialiste dans cette région de l’Afrique.

119. Les moments pour les rencontres sont bien choisis, car il faut tenir compte de l’opinion internationale. La première séance de la dernière rencontre, on s’en souvient, a failli s’ouvrir au même instant que celle de la présente session de l’Assemblée générale des Nations Unies. Quelle ironie! Quelle supercherie!

120. On le voit, peu de choses inspirent l’optimisme. Le pessimisme grandit encore pour l’Afrique quand on sait que le pays le plus arriéré d’Europe — en l’occurrence le Portugal — se refuse à accorder l’indépendance au Mozambique, à l’Angola, à la Guinée (Bissau) et persiste à perpétuer les méfaits du colonialisme sur le continent africain.

121. Pour le Portugal, il importe peu que l’Organisation internationale ait condamné le colonialisme et réclamé l’indépendance de ces colonies; ce qui est important, c’est que, malgré son sous-développement chronique à l’intérieur même de son territoire, il mobilise une armée de 140 000 hommes pour briser les combattants de la liberté et perpétuer l’exploitation du sol africain. La délégation de la République du Burundi rend un vibrant hommage aux victimes du colonialisme portugais. Mais, puisque le Portugal est chrétien, qu’il est catholique et qu’il refuse les

arguments juridiques, ne faudrait-il pas peut-être lui rappeler que l’exploitation du sol africain est un vol et que ce vol constitue un péché? Peut-être serait-il sensible au principe chrétien qui affirme que tous les hommes sont égaux? Assurément, le Portugal croit à ce principe, mais il y ajoute un correctif. Il affirme: “Tous les hommes sont égaux, sauf devant les intérêts économiques et financiers.”

122. En réalité, c’est en vertu de ce correctif que l’apartheid est pratiqué en Afrique du Sud, que l’on refuse l’indépendance à la Namibie, que la Rhodésie du Sud a proclamé l’indépendance dite unilatérale, que le colonialisme portugais continue le massacre des innocents. Partout où l’homme souffre, il y a en jeu les intérêts économiques et financiers.

123. Le Nigéria n’échappe pas à cette triste réalité. Certes, la guerre du Nigéria a fait et continue de faire beaucoup de victimes, et nous le déplorons. Le Gouvernement de la République du Burundi est très sensible aux souffrances de ce pays. Il a suggéré la cessation des hostilités. Mais il demeure aussi très conscient du danger qui guette l’Afrique. Le succès d’une sécession sur ce continent, quels que soient les mobiles qui l’auraient provoquée, signifierait indéniablement la dislocation de la plupart des Etats africains. L’Afrique n’a aucun intérêt à voir cette guerre se prolonger, mais il convient aussi de se demander d’où viennent les armes qu’emploie la province du Biafra. Lui offrir des armes, c’est participer au massacre. Lui offrir des vivres et des médicaments, c’est accomplir une oeuvre humanitaire. Aussi convient-il que, dans le respect de la souveraineté du Nigéria, tout passe par le canal du Gouvernement fédéral.

124. Il n’existe aucune raison de parler de respect de la souveraineté nationale ailleurs et de l’ignorer lorsqu’il s’agit des pays africains. Il conviendrait, à ce propos, de demander clairement à ceux qui parlent, s’agissant des Etats indépendants, du droit des peuples à disposer d’eux-mêmes, le contenu exact qu’ils donnent à ce principe. Nous n’insisterons pas. Le danger n’est que trop visible pour les jeunes Etats africains. Le contenu n’échappe pas à la réalité impérialiste. Enfin, notre vœu est que les vies humaines soient sauvegardées et que le Nigéria demeure dans toute son intégrité.

125. Cette intégrité, nous la souhaitons partout, y compris au Moyen-Orient, où Israël occupe encore aujourd’hui des territoires usurpés par la guerre de juin 1967. Plus d’une fois, la République du Burundi a dit ce qu’elle pensait de cette guerre et de ses conséquences. Il serait superflu de le répéter. Cependant, ce qu’il convient de rappeler ici, c’est qu’Israël, en refusant d’appliquer la résolution [242 (1967)] du 22 novembre dernier, compromet sérieusement les chances de paix dans cette région du monde.

126. Ce qu’il est opportun aussi de répéter, c’est qu’autant Israël a droit à la vie, autant il n’a aucun droit d’occuper des territoires qui ne lui appartiennent pas. Nous croyons sincèrement qu’il est plus que temps d’aboutir à une solution durable du problème du Moyen-Orient, faute de quoi il y aura continuellement un risque évident d’affrontement armé entre les antagonistes et les grandes puissances.

127. Ce qui nous inquiète le plus, c’est la certitude que nous avons de l’intérêt que les grandes puissances portent à

cette région et de leur détermination de faire du problème du Moyen-Orient leur propre problème. On mesure dès lors très facilement à quel point la paix du monde peut être remise en cause si l'on continue à fournir aux grandes puissances l'occasion d'y exercer leur impérialisme. Israël doit évacuer les territoires arabes illégalement occupés. C'est le moyen pour ce pays de contribuer à la restauration de la paix au Moyen-Orient.

128. La paix, le monde en a besoin partout : en Afrique, au Moyen-Orient, au Viet-Nam, en Europe.

129. Au Viet-Nam, avec l'ouverture des négociations de Paris, on avait cru percevoir une lueur de paix à l'horizon. Malheureusement, voici déjà quelques mois que durent ces négociations tandis que, sur le terrain, la guerre continue de faire rage. Cette guerre aurait sans doute déjà pris fin s'il avait été laissé aux Vietnamiens la possibilité de régler eux-mêmes leurs problèmes sans ingérence extérieure.

130. La non-immixtion dans les affaires intérieures des Etats est un principe qui doit demeurer inviolable. Pas plus qu'au Viet-Nam, les événements survenus récemment en Tchécoslovaquie ne peuvent se justifier. En 1968, hélas ! l'impérialisme n'aura pas été le monopole des puissances capitalistes comme nous l'avons toujours cru. Peut-on réellement expliquer la présence de troupes étrangères en Tchécoslovaquie sinon par les sentiments de puissance et d'hégémonie qui animent les puissances occupantes ? Si, au nom de l'orthodoxie d'une idéologie, une superpuissance peut occuper n'importe quel pays de même obédience idéologique, comment peut-on encore respecter la souveraineté des Etats ? C'est contre ces pratiques que la République du Burundi s'est toujours élevée.

131. Aussi longtemps que la morale internationale continuera d'être régie par la force, la situation des petits Etats restera précaire.

132. La situation créée récemment en Europe n'est pas de nature à inspirer confiance aux Etats qui ont déjà signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)] et fait hésiter ceux des Etats qui avaient l'intention d'y adhérer. Quant à la République du Burundi, elle pense que le Traité ne contient pas suffisamment de garanties pour les Etats non nucléaires. Par ailleurs, le Gouvernement de la République du Burundi perçoit à travers le Traité la volonté des grandes puissances de consacrer la politique des blocs. Deux puissances continueront à dicter la loi au monde sans qu'il y ait aucune possibilité de nuances. En tout cas, la République du Burundi ne refusera pas de signer le Traité du moment qu'elle aura acquis les assurances que tous les Etats se trouvant dans la même condition qu'elle sont protégés. Elle entend demeurer toujours au rendez-vous de ceux qui cherchent la paix.

133. Elle entend aussi rester au rendez-vous de ceux qui, dans les relations internationales, obéissent à la logique, surtout lorsqu'elle peut conduire à la détente entre les nations. Notre organisation, par les intrigues de certaines puissances, n'agit pas dans cette logique. En effet, une puissance nucléaire dont l'état de développement technique et industriel suscite l'admiration même de ses ennemis, et dont la population de plus de 700 millions d'habitants en

fait le pays le plus peuplé du monde, la République populaire de Chine, continue d'être absente de l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons sincèrement que ce serait servir la cause de la paix que de l'admettre au sein de l'Organisation internationale. A ce propos, nous nous réjouissons de constater que des pays européens, naguère hostiles à son admission à l'ONU, ont réalisé qu'il valait mieux s'orienter vers la logique de la détente et qu'à la longue il ne sert à rien de persister dans l'erreur.

134. A ce sombre tableau de la situation politique internationale, il faut malheureusement ajouter celui non moins sombre qui résulte de l'énorme déséquilibre des richesses entre les pays et des tendances protectionnistes pratiquées par les Etats les plus nantis. En tant que membre du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dont le nombre a été récemment porté à 89, subissant le sort des nations économiquement déshéritées, le Burundi ne peut s'empêcher de regretter le refus des puissances industrialisées d'abandonner leurs mécanismes traditionnels de commerce lors de la deuxième session de la CNUCED, à New Delhi. Il va sans dire que les mesures ou tendances protectionnistes pratiquées par les Etats à économie développée dressent un obstacle aux nations en voie de développement dans leur chemin vers le progrès. Aussi, il faut l'avouer, la coopération internationale se trouve-t-elle entravée lorsque l'égalité de droits n'est pas observée dans les transactions commerciales entre membres de la communauté internationale. Un meilleur ordre commercial mondial ne peut être établi sans la détermination des Etats dotés d'une industrie développée d'éliminer les obstacles et les restrictions imposés aux produits en provenance des pays en voie de développement. L'amélioration des rapports commerciaux entre les Membres de l'Organisation des Nations Unies étant du ressort de la CNUCED, il appartient à cette dernière de s'employer à supprimer aussi rapidement que possible les pratiques restrictives qui entravent et freinent l'afflux des importations originaires des nations pauvres.

135. Nous espérons qu'au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les efforts de l'Organisation viseront à remédier aux causes de l'échec des 10 dernières années et à traduire dans la réalité les résolutions adoptées à la première session de la CNUCED, notamment celles qui visent l'établissement de l'équilibre économique mondial et la coopération commerciale internationale bien conçue en tant qu'instrument du développement et du progrès de l'humanité.

136. Cependant, s'il nous était donné de choisir l'ordre de priorité entre les problèmes économiques et ceux ayant trait à la décolonisation, nous dirions sans hésiter que l'Organisation des Nations Unies doit d'abord s'employer à extirper le cancer qui ronge la partie australe de l'Afrique, car nous sommes convaincus que l'homme, rétabli dans son honneur, trouvera les moyens nécessaires pour vaincre les fléaux de la nature.

137. M. RABEMANANJARA (Madagascar) : La délégation malgache voudrait tout d'abord adresser ses plus chaleureuses félicitations à M. Arenales à l'occasion de son élection à la présidence de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu qu'il mettra au service de notre organisation les éminentes qualités dont il a fait preuve au cours d'une brillante carrière. Son expérience

de la vie internationale, ses grandes aptitudes contribueront, je n'en doute pas, à faire régner dans cette enceinte la sérénité dont nous souhaitons tous que nos travaux soient empreints.

138. Il me plaît au surplus de saluer en lui le représentant d'un petit pays, le Guatemala, et d'un pays du tiers monde. Je veux voir dans son élection, d'une part, la preuve qu'au sein de notre organisation le talent est toujours reconnu et, d'autre part, la promesse que les problèmes des nations en voie de développement y seront examinés avec toute l'attention requise.

139. La délégation malgache voudrait aussi rendre hommage au Président sortant, M. Corneliu Mănescu, dont l'attitude impartiale et la compétence étendue ont largement contribué à empêcher un affrontement qui eût pu entraîner l'éclatement de notre organisation.

140. Le Gouvernement malgache en dit autant des efforts inlassables déployés avec ténacité par notre distingué Secrétaire général, U Thant, dans tous les domaines. Malgré les limitations de la Charte et les réalités complexes et mouvantes auxquelles il n'a cessé de faire face, il a su montrer en toutes circonstances sa volonté de faire jouer à l'Organisation non seulement son rôle d'organe de réflexion mais aussi d'impulsion et d'action positives.

141. Je voudrais féliciter comme il convient le Souaziland et la Guinée équatoriale pour leur accession à l'indépendance. L'admission de ces pays frères au sein de notre organisation me réjouit particulièrement, car elle marque une nouvelle étape dans le processus de la libération totale de l'Afrique.

142. Je parle au nom d'un pays qui doit à sa situation géographique et à la sagesse de son président et de son peuple de connaître la paix et de pouvoir, en ces temps difficiles, se consacrer entièrement à la seule bataille qui vaille la peine, pour lui, d'être engagée; je veux parler de la bataille contre le sous-développement. Depuis la proclamation de la République, dont le dixième anniversaire vient d'être tout récemment célébré avec un éclat et une ferveur sans précédent à Madagascar, l'objectif essentiel du Gouvernement malgache n'a pas varié : c'est celui de procurer le bien-être et la sécurité aux habitants de la grande île et de vouloir les libérer à tout jamais de ces fléaux séculaires que sont l'ignorance, la faim, la maladie et la peur du lendemain.

143. Toutes les ressources, toutes les forces de la nation sont mobilisées à cet effet. Dans le même temps, la diplomatie malgache, principalement axée vers la coopération internationale, se préoccupe de trouver à l'extérieur le complément de ressources financières et techniques nécessaires à l'équipement du pays et de voir se créer, sur le plan mondial, en matière d'échanges notamment, les conditions indispensables à la réalisation de notre plan de développement.

144. Mais, si engagés qu'ils soient dans cette lutte, si tendus qu'ils soient vers le but à atteindre, le Gouvernement et le peuple malgaches n'en sont pas moins attentifs à ce qui se passe dans le reste du monde. Ils y sont d'autant plus attentifs que, même s'il n'en subit pas toujours directement

et spectaculairement le contre-coup, Madagascar ne peut manquer d'être profondément affecté par la dégradation de la situation internationale et de s'interroger, avec la plus grande inquiétude, sur l'avenir de la paix, le respect de la liberté des hommes et de l'indépendance des nations.

145. Lorsque je me trouvais dans cette même enceinte, l'année dernière, à la même époque, l'atmosphère était à la détente, à l'espoir. Il y régnait ce que j'oserais appeler un optimisme relatif. Il était question d'enterrer définitivement la guerre froide et de s'engager résolument dans la voie de la coexistence pacifique. On pouvait penser que les armes cesseraient de parler au Viet-Nam, au Moyen-Orient, en Afrique et que, par la vertu du dialogue, des solutions raisonnables, des solutions humaines seraient trouvées à ces douloureux conflits. Il apparaissait même possible d'enregistrer rapidement des progrès substantiels dans l'épineux problème du désarmement général. On avait enfin le sentiment que, libéré des phantasmes racistes, idéologiques et guerriers, le monde allait se tourner vers la construction de l'avenir et aborder, avec loyauté, avec sérieux, avec efficacité, la grande affaire du partage du monde entre riches et pauvres, entre sur-développés et sous-développés.

146. Nous, représentants du tiers monde, nous venions de la Conférence d'Alger⁷, où nous avons élaboré avec beaucoup d'humilité une charte que nous avons voulue modérée, constructive, et dont les grandes lignes nous paraissaient devoir être acquises sans trop de difficultés à la Conférence internationale de New Delhi. Certes, nous n'entretenions pas l'illusion d'une nouvelle nuit du 4 août, d'un dépouillement des riches au profit des pauvres, mais nous pensions en toute simplicité que quelque chose de neuf, d'inédit, de pleinement humain allait être fait et qu'enfin, pour reprendre l'expression de M. Raúl Prebisch, la Décennie des Nations Unies pour le développement allait cesser d'être une décennie du développement sans politique de développement. Hélas! le moins qu'on puisse dire, c'est que, jusqu'à maintenant, 1968 n'a guère tenu les promesses de 1967 finissant.

147. Au Viet-Nam, le sang continue à couler et les ruines à s'accumuler, cependant qu'à Paris la négociation bute sur des préalables qui peuvent faire douter de la volonté réelle de paix.

148. La situation est redevenue explosive en Corée.

149. Au Moyen-Orient, la course aux armements a repris; coups de main et représailles se succèdent à un rythme accéléré, en dépit des résolutions du Conseil de sécurité; le canal de Suez reste fermé, et il est affligeant de constater que personne ne semble songer sérieusement à sa réouverture, bien qu'il soit évident que l'économie d'un grand nombre de pays, au premier rang desquels se place mon pays, Madagascar, ait à en souffrir cruellement.

150. Le Nigéria reste plongé dans une guerre fratricide. Le droit à l'autodétermination continue à être refusé aux peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée dite portugaise. Le racisme sévit toujours en Afrique du Sud et en Rhodésie; dans ce dernier pays, il s'engage, hélas! dans la voie de la répression sanglante.

⁷ Réunion ministérielle du Groupe des 77 pays en voie de développement, tenue du 10 au 25 octobre 1967.

151. En Europe, 600 000 soldats de l'Organisation du Traité de Varsovie ont, en une nuit tragique dont l'histoire se souviendra, mis fin à ce qu'on appelait le "printemps tchécoslovaque", et foulé aux pieds les légitimes aspirations d'un peuple simplement avide de justice, d'équité et de liberté.

152. Je pourrais multiplier les exemples. A quoi bon ? Vous les avez tous présents à l'esprit. Pour en mesurer les conséquences et les risques, je ne saurais mieux faire que reprendre à mon compte la déclaration faite par notre éminent secrétaire général, U Thant, qui a dit que le monde se trouve en présence d'une baisse évidente de la moralité internationale [voir A/7201/Add.1, par. 174], les Etats comptant de plus en plus sur la force et la violence pour le règlement de leurs litiges internationaux. Et il ajoutait :

"Si cette tendance n'est pas renversée et s'il n'y a pas de retour au principe de la non-intervention dans le libre destin des nations, l'avenir même de la paix et de la sécurité internationales est en vérité bien sombre."
[Ibid.]

153. Il était fatal que tant de drames, tant de nuages accumulés, accompagnés de tant de dépenses improductives aient de fâcheuses répercussions dans le secteur de l'économie et que les pays du tiers monde, hélas ! soient frustrés de la plupart de leurs espoirs.

154. Je ne voudrais pas m'attarder trop longtemps sur les résultats de la Conférence de New Delhi; on en a trop parlé ici. Mais, en tant que porte-parole d'une nation prolétaire, comment pourrais-je m'empêcher de déplorer à cette tribune le peu de progrès enregistré à New Delhi dans des secteurs aussi fondamentaux pour nous que ceux de l'aide financière, de l'organisation des marchés des produits de base, de la garantie d'accès aux marchés, du transfert des techniques, de l'élaboration d'une stratégie globale du développement ?

155. Bien sûr, il est réconfortant qu'au terme de la Conférence de New Delhi, on ait pu avoir la conviction que le terrain avait été déblayé, les problèmes circonscrits et qu'une prise de conscience générale avait eu lieu. Il est vrai, aussi, que le dialogue n'a pas été interrompu, que des commissions composées d'experts capables, soucieux d'aboutir, se sont déjà mises au travail. Mais le temps presse et, comme dans le domaine politique, la situation, hélas ! ne cesse de se dégrader.

156. Le rapport annuel du GATT pour 1967 indique :

"... la croissance des pays en voie de développement s'est sensiblement ralentie en 1965 et en 1966. Durant ces deux années le produit brut à prix constants n'a progressé qu'à un taux annuel de 3,5 p. 100 environ, ce qui ne laisse, vu la progression démographique, qu'un accroissement annuel de 1 p. 100 du revenu par habitant. C'est la première fois depuis le début des années 1950 que l'on assiste durant deux années consécutives à une si faible croissance⁸."

157. Le même rapport note qu'en 1956 l'expansion des importations des pays en voie de développement a été plus

rapide que celle des exportations, ce qui a conduit à un élargissement du déficit de la balance commerciale. On y lit que la participation du tiers monde au commerce mondial diminue régulièrement : 27 p. 100 en 1953, 21 p. 100 en 1961, 20,4 p. 100 en 1964, 19,3 p. 100 en 1966. D'un autre côté, le pourcentage de l'aide octroyée par les pays développés, qui était de 0,87 p. 100 du revenu national en 1961, est tombé à 0,62 p. 100 en 1966. A Madagascar, pays qui a pourtant la réputation d'être particulièrement privilégié dans ce domaine, on a noté qu'en 1967 les concours extérieurs accordés sous forme de subventions et de prêts sont en diminution de 17 p. 100 par rapport à 1966.

158. Ainsi, contre toute espérance et malgré des flots d'éloquence, le commerce, les mouvements de capitaux, continuent à aller dans le même sens, des pauvres vers les riches, des faibles vers les puissants, paradoxale transfusion de sang de l'homme anémié au profit de l'homme florissant de santé. A la loi de fer des salaires semble avoir maintenant succédé la loi de fer du sous-développement. Suprême ironie des choses, cela se passe en pleine Décennie du développement. Que se passerait-il donc si des engagements solennels n'avaient pas été pris en 1961 ? Que se passera-t-il demain, alors que la tension reprend, que l'on recommence à raisonner et à agir en termes de puissance, que la course aux armements s'accélère bien qu'il existe déjà de quoi faire sauter 10 à 20 fois notre planète ? Que pourra-t-on offrir aux pays du tiers monde en dehors de vaines promesses, de bases militaires, et peut-être de la pilule ?

159. En présence de ces sombres perspectives, que faire ? Ma réponse tient en ces quelques principes, qui représentent les constantes de la politique extérieure malgache, définie par M. Philibert Tsiranana, notre président de la République :

"Non-ingérence dans les affaires des autres pays, respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, non-recours à la menace et à la force, conciliation, négociations, arbitrage, renforcement de la coopération internationale."

Je ne me livrerai pas à de longs développements sur ces principes. Leur énoncé m'apparaît suffisamment clair, explicite en lui-même. Ils sont l'expression même de la Charte.

160. Je voudrais cependant vous rappeler brièvement la position de mon gouvernement à l'égard de quelques grands problèmes, position qui demeure dans ses grandes lignes en tous points conforme aux thèses exposées du haut de cette tribune par mes deux regrettés prédécesseurs, M. Albert Sylla, ministre des affaires étrangères, et M. Louis Rakotomalala, représentant permanent de la République malgache auprès de l'Organisation.

161. Madagascar continuera à ne pas voter en faveur du projet de résolution demandant l'admission du régime de Pékin : d'une part, on ne saurait admettre un pays qui ne cache pas son mépris pour les principes de notre organisation et pour l'Organisation elle-même; d'autre part, comment ne pas éprouver la plus grande défiance à l'égard d'un régime qui cherche, à travers la violence et la subversion, à imposer sa volonté à des millions d'êtres humains qui n'aspirent qu'à la liberté ?

⁸ Le commerce international en 1966 (publication de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, numéro de vente : GATT/1967-1), p. 8.

162. Madagascar demande instamment aux négociateurs de Paris, Américains et Nord-Vietnamiens, de rechercher une solution de paix en vue de permettre au peuple vietnamien de choisir souverainement et librement la forme de gouvernement qu'il entend voir s'instaurer chez lui.

163. Je me permettrai ici de faire écho aux récentes déclarations du vice-président Humphrey. Le grand peuple américain courrait-il vraiment des risques considérables en arrêtant complètement les bombardements sur le Viet-Nam du Nord ? On pourrait alors mesurer réellement la volonté de paix d'Hanoi. Si les infiltrations en hommes et en matériel ne cessaient pas, si le terrorisme persistait, c'est qu'Hanoi ne rechercherait pas véritablement la paix et s'opposerait, en fait, à l'établissement d'un gouvernement selon des voies démocratiques.

164. Mon pays estime que, dans la conjoncture actuelle, après l'affaire du *Pueblo* et les tentatives d'assassinat des dirigeants sud-coréens par les éléments infiltrés du Nord, le maintien en Corée de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et d'une force des Nations Unies s'impose plus que jamais. La présence des Nations Unies est, en effet, un élément de modération et de dissuasion, comme nous l'avons constaté ailleurs, et singulièrement à Chypre au cours des deux ou trois dernières années.

165. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, en raison notamment de la fermeture du canal de Suez, Madagascar est particulièrement sensibilisé par la situation au Moyen-Orient. Je lance un appel fraternel à Israël et aux Etats arabes pour qu'ils s'engagent résolument dans la voie d'une négociation qui devrait nécessairement déboucher sur la reconnaissance de l'Etat d'Israël et le retrait de ses troupes des territoires occupés.

166. Je voudrais supplier les frères africains qui s'entre-tuent sur les champs de bataille du Biafra de cesser un combat inutile qui impose d'intolérables souffrances à des millions de femmes et d'enfants. Je souhaiterais qu'un cessez-le-feu intervienne rapidement, que le dialogue interrompu reprenne et qu'au cours de ce dialogue les deux frères en présence ne perdent pas de vue que le démantèlement des Etats africains conduirait inévitablement à la balkanisation de notre continent, ce qui serait totalement incompatible avec les objectifs de l'Organisation de l'unité africaine. Je voudrais aussi qu'on n'oublie pas, par une pudeur mal placée, les événements qui opposent dans une lutte meurtrière les diverses ethnies dans certaines contrées de l'Afrique.

167. Je voudrais enfin assurer du soutien de la République malgache les frères africains qui luttent pour leur indépendance et que le racisme maintient dans un état de sujétion. Certes, cet appui malgache ne se traduit pas toujours par des déclarations fracassantes, par des initiatives spectaculaires et sans lendemain. Mais, comme l'a justement souligné notre chef d'Etat, le président Philibert Tsiranana, un des meilleurs moyens de résorber les derniers bastions du colonialisme et de lutter contre le racisme est de montrer que des races différentes peuvent parfaitement coexister. Madagascar en donne une image exemplaire. Ses frontières sont ouvertes; tout le monde peut venir y constater que Noirs, Jaunes et Blancs travaillent ensemble et vivent en paix.

168. Africain, ex-colonisé, j'ai eu la tentation de ne pas parler de l'Europe. Il me semble cependant nécessaire de dire que le principe de l'autodétermination doit également s'appliquer à ce continent. S'il l'était effectivement, le problème allemand serait depuis longtemps réglé et les douloureux événements de Tchécoslovaquie n'auraient pas eu lieu.

169. En ce qui concerne ce dernier pays, et parce que je représente un pays dont le gouvernement est un gouvernement socialiste, je ne puis m'empêcher de flétrir cette occupation au nom du socialisme. Pour nous, Malgaches, le socialisme c'est le contrôle par la collectivité des principaux instruments de production, l'égalité répartie des richesses, l'élimination des parasites; mais c'est avant tout la libération de l'homme à travers la démocratie et la liberté d'expression. Nous concevons mal un socialisme qui ne peut se perpétuer sans un régime de censure. Nous concevons mal cette intervention dont l'objectif essentiel semble avoir été de mettre au pas des journalistes et des artistes.

170. C'est avec un réel effarement que j'ai lu dans un quotidien français ces quelques lignes d'un journaliste soviétique :

“Le jeu libre des forces politiques dans les conditions de la société capitaliste profite à la classe ouvrière, car il contribue à la lutte pour la satisfaction de ses exigences. Mais dans les conditions d'un pays socialiste, lorsque le pouvoir politique se trouve aux mains de la classe ouvrière, ce jeu libre signifierait le passage à un niveau inférieur de développement.”

De tels raisonnements, de tels principes traduisent une inquiétante déviation de l'esprit. Les adopter serait préparer, à coup sûr, pour demain, un univers concentrationnaire.

171. J'en arrive à la dernière partie de mon exposé, dans laquelle je voudrais indiquer les vues de mon gouvernement sur la coopération internationale.

172. Mon gouvernement est plus convaincu que jamais que là, et là seulement, réside la solution des problèmes devant lesquels se trouve l'humanité. Sa participation active à la Conférence internationale des droits de l'homme⁹, l'accueil qu'il a réservé au projet de mise sur pied d'une “Année internationale de l'éducation” [résolution 2306 (XXII)], son adhésion aux Traités sur l'utilisation pacifique de l'espace et sur la non-dissémination des armes nucléaires attestent sa volonté de collaboration dans tous les domaines. Il en est un, cependant, qui retient plus particulièrement son attention : c'est celui de la coopération technique, économique et financière. Cela n'est pas pour vous surprendre, car, comme je l'ai souligné dans mon préambule, Madagascar est un pays sous-développé et vous voudrez bien lui pardonner d'avoir l'obsession du développement; car — faut-il le rappeler ? —, du haut de cette tribune, une voix aussi autorisée que celle de M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères de France, a déclaré :

“... l'écart grandissant” — entre pays industrialisés et ceux qui ne le sont pas encore — “devient une source

⁹ Conférence réunie à Téhéran du 22 avril au 13 mai 1968.

d'amertume et de révolte. La solidarité qui doit associer peuples développés et peuples en voie de développement n'est pas seulement une politique d'humanité; elle est aussi une politique de raison. Mais, en ce qui concerne l'action sur le chemin décrit par tant de discours, elle est encore insuffisante." [1683ème séance, par. 99.]

173. Au cours des dernières années, Madagascar n'a négligé aucune forme de coopération. Sur le plan bilatéral, après avoir normalisé et consolidé ses relations avec l'ancienne métropole, il a négocié et signé avec d'autres pays toute une série d'accords dont la liste est particulièrement longue. Sur le plan africain, la plus étroite collaboration n'a cessé de régner avec les pays francophones, d'abord dans le cadre de l'Organisation africaine et malgache de coopération économique, puis dans celui de l'Organisation commune africaine et malgache. Une zone de libre-échange de fait a été instituée, et les organisations africaines et malgache du café et du sucre ont maintenant acquis une audience internationale.

174. Le Gouvernement malgache est convaincu qu'il faut aller plus loin. C'est la raison pour laquelle il participe activement aux travaux en vue de la création d'un marché commun de l'Afrique de l'Est; c'est la raison pour laquelle il souhaiterait que les travaux de l'Organisation de l'unité africaine soient désormais orientés davantage vers les problèmes économiques.

175. Je voudrais dire à cette assemblée que je me réjouis vivement de l'extension récente de l'aide que lui apportent les grandes organisations internationales, au sens large du terme : Programme des Nations Unies pour le développement (élément Fonds spécial), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Programme alimentaire mondial. Il s'agit là d'une forme d'aide qui est très appréciée, car nous savons qu'elle est pleinement objective et pleinement désintéressée.

176. Le Gouvernement de la République malgache souhaiterait cependant que cette aide soit davantage orientée vers l'Afrique et qu'elle soit rendue plus accessible grâce à l'aménagement de certaines dispositions de procédure et de fond, notamment en ce qui concerne, par exemple, le problème des contreparties.

177. Je voudrais également souligner que, malgré l'échec relatif de la Conférence de New Delhi, Madagascar continuera à soutenir les efforts de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans sa patiente et laborieuse recherche d'une amélioration de l'aide et du commerce mondial.

178. La CNUCED est en effet la tribune par excellence des nations prolétaires, l'instrument dont elles attendent la révision des lois économiques profondément inéquitables et injustes qui régissent actuellement le monde et dont on ne soulignera jamais assez la nocivité, car ces lois portent en elles le germe de la division et de la guerre.

179. On a souvent reproché à Madagascar et à un groupe d'autres pays d'avoir contribué à paralyser les travaux de la CNUCED par suite de leur attachement à des formes régionales de coopération. Tout le monde comprend que je

veux parler de notre association avec la Communauté économique européenne.

180. J'atteste ici que le Gouvernement malgache accueillera avec enthousiasme un arrangement à l'échelle planétaire et est prêt à prendre sa part de sacrifices, dès lors qu'une solution acceptable sera en vue. Mais il est évident que, responsable de l'avenir de la nation, il ne le fera qu'au vu de propositions raisonnables, concrètes, susceptibles d'une application immédiate.

181. Toujours à propos de la CNUCED, qu'il me soit permis de formuler un vœu : celui de voir aborder avec plus d'attention le problème du transfert des techniques. Celles-ci progressent en ce moment à une rapidité vertigineuse, mais elles restent l'apanage des nations privilégiées. Si l'on n'y prend garde, ces dernières seront toujours en mesure d'assurer leur domination. Dans la meilleure hypothèse, on aura remplacé le sous-développement que nous déplorons actuellement par une autre manière de sous-développement, tout aussi intolérable et tout aussi pernicieux.

182. Bien entendu, Madagascar n'attend pas tout de l'extérieur. Il connaît le proverbe : "Aide-toi, le ciel t'aidera." Aussi bien, a-t-on mobilisé sur place toutes les ressources de la nation. Des structures d'accueil — Banque nationale, Société nationale d'investissement, Bureau de développement de la production industrielle, coopératives, syndicats des communes, fermes d'Etat, service civique — ont été créées dans le cadre du plan quinquennal.

183. Une part de plus en plus importante de crédits budgétaires a été réservée aux investissements. Elle représentait déjà 13 p. 100 de la masse budgétaire en 1966 et elle a augmenté de 40 p. 100 en 1967. Par ailleurs, soucieux de montrer l'intérêt qu'il porte aux institutions internationales et son sens de la solidarité, Madagascar vient de doubler sa contribution au Programme des Nations Unies pour le développement (élément Fonds spécial).

184. La dégradation de la situation internationale et son corollaire, la course aux armements, peuvent conduire demain à un conflit généralisé et à la destruction de l'humanité. Elles entraînent des dépenses considérables qui devraient en toute justice être consacrées à la promotion économique et sociale de millions d'hommes, de femmes et d'enfants vivant dans la misère, le désespoir et l'humiliation. Il est temps, il est grand temps, que le monde se ressaisisse et fasse preuve de plus de raison.

185. C'est pour répondre à cette lancinante préoccupation que Madagascar a pris l'initiative, avec le Cambodge et le Gabon, de proposer l'inscription de la question "Une journée de guerre pour la paix" à l'ordre du jour de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale [A/7183 et Add.1].

186. Je souhaite ardemment que l'Assemblée générale examine sérieusement cette proposition qui, je tiens à le souligner, n'a été inspirée par aucune arrière-pensée politique. Je souhaite que l'Assemblée générale lui réserve une suite favorable. Les ressources ainsi libérées serviraient l'intérêt de tous les pays et provoqueraient sans aucun doute l'amélioration des conditions économiques et sociales dans le monde entier. Mais son adoption signifierait surtout

que les gouvernements ont pris conscience des graves dangers qui menacent l'humanité et des devoirs qui leur incombent. Elle apporterait la preuve que rien n'est perdu, que le soleil va se lever et que les hommes peuvent continuer à espérer.

187. En réaffirmant l'attachement de mon gouvernement aux principes de notre charte, aux buts et objectifs de notre organisation, je voudrais, pour terminer, m'inspirer de la prière de saint François d'Assise et dire tout simplement :

“Puisse notre organisation rester un instrument de paix. Pussions-nous semer la foi au milieu du doute, la joie de la paix au milieu des horreurs de la guerre, l'espoir au milieu du désespoir et la lumière au milieu de l'obscurité.”

Déclaration du Secrétaire général

188. Le **PRESIDENT** : Je donne la parole au Secrétaire général, qui désire faire une déclaration.

189. Le **SECRETARE GENERAL** [*traduit de l'anglais*] : J'ai demandé la parole pour faire une brève déclaration sur l'état de santé du Président de l'Assemblée générale.

190. A la suite d'examens minutieux, le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Emilio Arenales Catalan, a subi aujourd'hui une intervention chirurgicale. Le personnel médical de Lenox Hill Hospital a publié le bulletin suivant à propos de cette opération :

“Une tumeur au cerveau a été retirée en totalité et avec succès; une période de convalescence de plusieurs semaines est envisagée.”

191. L'opinion générale des médecins traitants est que M. Arenales sera en mesure de reprendre ses fonctions de président de l'Assemblée dans quelques semaines.

192. Dans l'intervalle, je suppose que l'Assemblée générale tiendra à poursuivre ses travaux tels qu'ils étaient déjà prévus, étant entendu que les réunions seront présidées tour à tour par les vice-présidents. Dès qu'il sera possible, je m'entretiendrai avec le Président des dispositions touchant le déroulement des travaux de l'Assemblée et ferai rapport en conséquence à l'Assemblée générale.

193. Le **PRESIDENT** : Les membres de l'Assemblée ont sûrement suivi avec beaucoup d'inquiétude l'évolution de la santé de notre distingué président. Il est réconfortant d'apprendre que l'opération qu'il a subie aujourd'hui a réussi, et que les médecins estiment que S. E. M. Arenales pourra reprendre ses fonctions de président de l'Assemblée générale dans quelques semaines.

194. Je présume que l'Assemblée générale n'a pas d'objection à la suggestion faite par le Secrétaire général, à savoir que l'Assemblée poursuive ses travaux comme prévu, les séances étant présidées tour à tour par les Vice-Présidents. En temps opportun, le Secrétaire général fera rapport à l'Assemblée sur les entretiens qu'il aura eus avec le Président au sujet des dispositions à prendre pour ses futurs travaux.

195. En attendant, je suis sûr que tous les membres de l'Assemblée seront d'avis que nous devons adresser un message à M. Arenales, pour lui offrir des vœux de rétablissement rapide de la part de l'Assemblée générale. Je propose donc que le télégramme ci-après lui soit envoyé :

“L'Assemblée générale vous adresse ses vœux les plus chaleureux pour votre rétablissement rapide et complet. Pendant votre absence, nous poursuivrons les travaux de l'Assemblée générale, et nous espérons que vous serez bientôt de nouveau avec nous pour diriger nos débats.”

La séance est levée à 17 h 45.